



Circulaire N°2016-126 du 22 août 2016

➡ n°30 du 25 août 2016

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.

PARTAGER CET ARTICLE



Actions éducatives

Année de l'Olympisme, de l'école à l'université

NOR : MENE1622035C
circulaire n° 2016-126 du 22-8-2016
MENESR - DGESCO B3-4 - DGESIP

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université et directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur

Références : circulaire n°2016-058 du 13-4-2016 ; circulaire n° 2015-071 du 13-4-2015 ; Charte pour le développement du sport à l'université du 26-5-2016

Capitalisant sur la dynamique de « l'Année du sport de l'école à l'université », l'année scolaire 2016-2017 est tournée vers l'Olympisme et ses valeurs dans le cadre de la candidature Paris 2024 à l'organisation des futurs Jeux olympiques et paralympiques. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives dans le cadre d'une « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'université** » et mener des actions éducatives en ce sens tout au long de l'année. Cette opération sera conduite en partenariat étroit avec le Comité national Olympique et sportif français (Cnosf), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), le groupement d'intérêt public (Gip) Paris 2024, le ministère chargé des sports et l'ensemble des fédérations sportives scolaires et universitaires.

« L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » visera à mettre en avant le sport comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes aussi bien à l'École, où il s'inscrit dans le cadre de l'éducation en mobilisant des connaissances et compétences disciplinaires et transversales, que hors de l'École, en lien avec un large réseau associatif qui permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités. Cette opération doit permettre de souligner que le sport et l'École s'appuient sur les mêmes valeurs : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, etc.

L'enjeu de l'éducation et de la jeunesse dans le dossier de candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 est l'occasion pour le ministère de mettre en avant et rendre plus visible l'ensemble des dispositifs existants qui peuvent être mobilisés dans le cadre scolaire : le parcours citoyen de l'élève ([circulaire n° 2016-092 parue au B.O.E.N. du 23 juin 2016](#)) et l'enseignement moral et civique (EMC), le parcours éducatif de santé ([circulaire n° 2016-008 parue au B.O.E.N. du 4 février 2016](#)), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), les nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré, les sections sportives scolaires, etc.

L'ensemble de ces dispositifs doit permettre l'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ces dispositifs sont aussi de nature à favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont mobilisés dans le cadre de « l'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » afin de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et de fédérer la communauté universitaire autour des valeurs citoyennes et sportives. Les besoins particuliers des étudiants en situation de handicap feront l'objet d'une attention spécifique.

1. Objectifs de l'opération

L'opération s'articulera autour de quatre grands axes :

- valoriser les pratiques sportives à l'École, et en premier lieu l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire et universitaire ;
- valoriser le sport comme outil pédagogique permettant de contribuer aux différents domaines de formation de l'enseignement scolaire et universitaire ;
- valoriser la dimension culturelle du sport, en développant des actions à la fois culturelles et sportives ;
- mobiliser le sport comme un outil permettant de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement, leur environnement et le mouvement sportif, et ainsi corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive quelles qu'en soient les causes : territoriales, sociales, sexuées, culturelles ou bien liées à un handicap.

2. Temps forts de l'opération

« L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université » sera rythmée par cinq temps forts :

- la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) organisée le mercredi 14 septembre 2016 (note de service n° 2016-082 du 31 mai 2016). La JNSS 2016 marquera la fin de l'Année du sport de l'école à l'université et le lancement d'actions en faveur de la candidature parisienne. À tous les échelons du sport scolaire et universitaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous seront organisées en rapport avec le thème « L'École s'engage pour Paris 2024 » ;
- la Journée internationale du sport universitaire, proclamée par l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), qui se tiendra le 20 septembre, permettra de promouvoir le sens de l'éthique, la lutte contre le dopage, le fair-play, l'éducation physique, un mode de vie sain, l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la Journée « Sport campus », organisée par les Suaps (services universitaires des activités physiques et sportives) début octobre 2016, sera marquée par de nombreuses manifestations dans les universités ;
- la semaine olympique et paralympique du 21 au 29 janvier 2017, dédiée à l'organisation de manifestations d'importance sur l'ensemble du territoire ;
- la « Journée Olympique », le 23 juin 2017, date anniversaire de la création des Jeux Olympiques modernes par le Baron Pierre de Coubertin en 1894.

3. Lancement d'un appel à projets

Dans le cadre de cette opération « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'université** », un appel à projets sera lancé officiellement lors de la JNSS 2016. Il doit permettre de poursuivre la construction d'actions partenariales et fédératrices initiées au cours de l'année du sport de l'école à l'université.

Le label « **Année de l'Olympisme, de l'école à l'université** » sera attribué par le MENESR aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- se dérouler sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2016 - 2017 ;
- être organisées par une classe, un établissement ou un réseau d'établissements, un SUAPS, une grande école, une université (SUAPS, UFR STAPS - sciences et techniques des activités physiques et sportives), une école, un regroupement d'établissements d'enseignement supérieur, une association étudiante, une association sportive ;
- reposer sur un fort partenariat entre un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur, un acteur du sport scolaire ou universitaire (fédérations sportives scolaires ou universitaires, associations sportives universitaires) et/ou un acteur du mouvement sportif (Cros, CDOS, fédération sportive, ligue, comité ou club) ;
- lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne autour de l'Olympisme et de ses valeurs sur le modèle par exemple des « Classes Olympiques », action éducative proposée par le Cnosf ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des élèves et des étudiants en situation de handicap à travers la mise en accessibilité ou l'adaptation des activités leur permettant une pleine participation, qu'ils soient spectateurs ou eux-mêmes sportifs.

Afin de solliciter ce label, les porteurs de projet doivent inscrire leur action sur la page du site du MENESR dédiée à l'opération www.education.gouv.fr/annee-olympisme Cette labellisation permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un kit de communication numérique déclinable sur tous types de supports.

L'événement labellisé sera référencé dans le calendrier officiel de « L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université ». Ces actions pourront être liées à des opérations d'ampleur régionale ou nationale existantes ou à des initiatives strictement locales. Chaque rectorat mettra en place une page internet dédiée afin de valoriser les projets menés dans l'académie.

4. Animation et valorisation des actions

Le MENESR, le Cnosf et le Gip Paris 2024 mettront en place un outil numérique dédié qui permettra aux classes et établissements impliqués de rendre compte et de faire connaître les actions conduites dans le cadre de cette opération.

Par ailleurs, des défis et challenges mêlant une activité éducative (productions d'affiches, de clips, de poèmes, de photographies, de vidéos, etc.) et une activité sportive seront régulièrement proposés sur cet outil. Les projets labellisés pourront y participer et remporter des lots et/ou obtenir un soutien financier dans les conditions prévues par le cahier des charges téléchargeable sur le site du MENESR.

En plus de rendre visible l'engagement de la communauté éducative autour de la candidature Paris 2024, cet outil doit permettre de favoriser les échanges entre groupes d'élèves ou d'étudiants mobilisés sur l'ensemble du territoire national. Il sera ainsi un outil pédagogique à disposition des enseignants dans le cadre de cette opération.

5. Partenariats nationaux et locaux

De nombreux partenaires issus du mouvement sportif sont engagés aux côtés du MENESR pour porter ce projet. Au-delà du rôle majeur que seront amenés à jouer les fédérations sportives scolaires et universitaires (Usep, UNSS, UGSEL, FFSU) et le groupement des directeurs de Suaps, le Cnosf et le Gip Paris 2024 contribueront à mobiliser les fédérations sportives civiles autour de ces projets.

Il conviendra que ce partenariat puisse se décliner au niveau local dans les académies avec les acteurs du mouvement sportif (comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs, clubs sportifs...) et plus largement avec l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants...) qui peuvent contribuer à enrichir et faire rayonner les actions entreprises par les écoles et établissements.

6. Pilotage de l'opération

Un comité de pilotage national, est mis en place pour coordonner cette « Année de l'Olympisme, de l'école à l'université ». Il travaillera notamment à la mise en valeur des différentes manifestations retenues dans le calendrier événementiel de l'année.

Au sein des académies et des directions départementales des services de l'éducation nationale, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) pourront être missionnés spécifiquement pour accompagner les initiatives locales. A cet effet, les comités de pilotage mis en place lors de l'Année du sport de l'école à l'université seront reconduits pour piloter au niveau académique cette nouvelle opération.

Un référent olympique pourra être désigné par chaque académie.

Les établissements d'enseignement supérieur veilleront à mobiliser l'ensemble des étudiants et des personnels et pourront participer aux comités de pilotage académique.

7. Ressources pédagogiques

Pour valoriser le sport comme outil pédagogique, le ministère a sollicité le réseau Canopé et le Cnosf afin de proposer à l'ensemble de la communauté éducative les ressources déjà existantes. Ces ressources seront également accessibles sur la page du site eduscol dédiée à l'opération.

Nous vous remercions du concours que vous apporterez au développement de « L'Année de l'Olympisme, de l'école à l'université », au service de la réussite de tous les élèves et tous les étudiants.

La directrice générale
de l'enseignement scolaire

Florence ROBINE

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Simone BONNAFOUS